

AFFAIRE N° 2020/233

DELIBERATION  
COMPOSITION DU BUREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION  
SEANCE DU MERCREDI 29 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juillet à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de fêtes de Hourtin.

Date de convocation :	08 juillet 2020
Nombre de membres en exercice :	39
Nombre de membres présents :	34
Nombre de membres représentés :	1
Nombre de membres absents :	4
Nombre de votants :	35

**Etaient présents :**

Elus communautaires :

M. Peyrondet Mme Marzat M. Debever M. Cazenave M. Lombrail Mme Dubourg M. Signoret  
M. Meiffren Mme Robineau M. Trijoulet Mme Grass Mme Legrand Mme Giral M. Breton M.  
Barreau Mme Chambaud

Suppléants élus

M. Pintat en suppléance de Mme Moulin  
M. Margalef en suppléance de Mme Forgeron

Socioprofessionnels :

M. Eap M. Maridat M. Dadoy M. Calbet M. Rondi Mme Pigneguy M. Mahieu M. Laurent M.  
Millet Mme Saint Martin

Personnes qualifiées dans le domaine du tourisme :

M. Espagnet M. Peroux M. Boisson M. Jacob M. Février M. Spahn

**Etait représenté :**

M. Bertet qui a donné pouvoir à M. Trijoulet

**Etaient Absents excusés :** M. Boura M. Barthelemy M. Rodriguez M. Larue

**Etait Absent :** Néant

**Suppléant visiteur :** M. Gonzalez

**Secrétaire de séance :** Monsieur Nicolas Jabaudon

**Rapporteur Monsieur le Président**

Selon la délibération 2020/231 : Adoption des statuts de l'E.P.I.C Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique,

Selon le titre II, article 4, alinéas 1, 2 et 3 des statuts de l'E.P.I.C Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique, il est proposé au comité de direction la composition du Bureau suivante :

Le Président	M. Laurent Peyrondet,
1 <sup>ère</sup> vice-présidente	Mme Marie-Dominique Dubourg,
2 <sup>ème</sup> vice-président	Mme Tony Trijoulet,
Madame Christine Grass,	
Monsieur Pierre Jacob,	

Les membres du Comité de Direction de l'E.P.I.C Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique sont sollicités pour approuver la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :**

- La délibération « Composition du Bureau » de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	35
MAJORITE REQUISE	20
POUR	35
CONTRE	0
ABSTENTION	0

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.*

Le Rapporteur certifie que la présente délibération,  
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :  
- a été affichée à l'Office de Tourisme le :

Laurent PEYRONDET

